



# Commission Départementale

## Prévention, Médiation, Education

### **PROCES-VERBAL du mercredi 6 avril 2022**

**Présidence** : Dominique GODEFROY

**Secrétaire de la séance** : Mohamed LAZREG

**Présents** : Claude ADAM – Patrick COLLUMEAU – Jean Marie ROBY – Gérard VIVES (CD)

**Excusés** : Dominique DA ROCHA – Jean Marc DENIS – Jean-Claude DEROZIER – Steve GAUDIN – Abdelhak RAJI (CD)

#### **Réunion en visio-conférence**

**Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.**

#### **RAPPEL**

#### **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION**

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

**Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».**

#### **ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE**

**La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.**

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de**

**15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

**Match n° 23655425 LONGUEVILLE PROVINS – ST GERMAIN LAVAL Seniors D3 C du 10/04/2022 à 15h**

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible en date du 30/03/2022, émise par le club de ST GERMAIN LAVAL,

Après consultation du PV de la Commission de Discipline en date du 13/01/2022 St Germain Laval – Longueville/Provins Seniors D3F du 19/12/2021,

**Après échange avec les représentants présents des 2 clubs :**

**Longueville / Provins:**

Mme HUON Sylvine, Présidente  
M. COLOMBI Dimitri, Directeur Technique  
M. ALVES Alexandre, Educateur des Seniors

**St Germain Laval:**

M. VENET Stéphane, Président  
M. CHABAN Alex, Dirigeant  
M. ROTH Léandre, Dirigeant

Après avoir remercié les représentants des 2 clubs pour leur présence à cette réunion,

Après avoir pris connaissance des arguments de chacun des dirigeants présents,

Considérant que le club de Longueville / Provins veillera à la bonne organisation de la rencontre,

Considérant néanmoins qu'il y a lieu de renforcer le dispositif officiel,

**Décide de désigner un arbitre officiel et un délégué officiel à la charge du club de St Germain Laval**

**Match n° 23670552 PONTIERRY US – LONGUEVILLE PROVINS U16 D2 C du 17/04/2022 à 13H**

La commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 08/02/2022, émise par le club de LONGUEVILLE,

Considérant qu'une instruction était en cours concernant la rencontre Longueville Provins – Ponthierry U16 D2 C du 12/12/2021, la CDPME a reporté le match retour du 13/02/2022 à une date ultérieure,

Après avoir pris connaissance du courriel émis par le club de Longueville en date du 10/03/2022,

Après consultation du PV de la Commission Discipline en date du 24/02/2022 concernant la rencontre Longueville Provins – Ponthierry U16 D2 C du 12/12/2021,

**Après échange avec les représentants présents des 2 clubs :**

**Longueville / Provins:**

Mme HUON Sylvine, Présidente  
M. COLOMBI Dimitri, Directeur Technique

**Ponthierry:**

M. CAMBRON Nicolas, Président

Après avoir remercié les représentants des 2 clubs pour leur présence à cette réunion,

Après avoir pris connaissance des arguments de chacun des dirigeants présents,

Considérant que le club de Ponthierry veillera à la bonne organisation de la rencontre,

Considérant néanmoins qu'il y a lieu de renforcer le dispositif officiel,

**Décide de désigner un arbitre officiel adulte et un délégué officiel à la charge du club de Longueville / Provins.**

**Match n° 23670545 LONGUEVILLE PROVINS – VAUX ROCHETTE U16 D2 C (date à déterminer)**

La commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 23/03/2022, émise par le club de VAUX ROCHETTE,

Après avoir pris connaissance du PV de la Commission de Discipline du 16/02/2022 concernant la rencontre Longueville/Provins 1 - Vaux Rochette 1 U18 D2 du 13/02/2022,

Après avoir consulté le PV du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 22/03/2022 concernant la rencontre Longueville/Provins 1 - Vaux Rochette 1 U18 D2 du 13/02/2022,

**Après échange avec les représentants présents des 2 clubs :**

**Longueville / Provins:**

Mme HUON Sylvine, Présidente

M. COLOMBI Dimitri, Directeur Technique

**Vaux Rochette:**

M. PERCET Daniel, Vice-Président

M. TABTI Yanis, Dirigeant

M. TABTI Alym, Dirigeant

Après avoir remercié les représentants des 2 clubs pour leur présence à cette réunion,

Après avoir pris connaissance des arguments de chacun des dirigeants présents,

Considérant qu'il y a lieu d'attendre la programmation de la rencontre susnommée pour décider d'un dispositif organisationnel,

**Décide de mettre le dossier en attente.**

**Match n° 24482773 NOISIEL FUTSAL ACADEMY 1 – LES ETOILES DE MOUSSY 2 – ½ Finale FUTSAL du 07/05/2022 à 20h00**

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible, en date du 29/03/2022, émise par le club de ETOILE DE MOUSSY,

Après avoir pris connaissance du PV de la Commission de Discipline du 30/03/2022 concernant la rencontre L.E.M. / Noisiel Futsal D2 du 23/03/2022,

**Après échange avec les représentants présents des 2 clubs :**

**Les Etoiles de Moussy:**

M. TENBIEG Yoann, Président  
M. MORILLA Damien, Référent sécurité  
M. DUFLOT Jimmy, Dirigeant

**Noisiel Futsal Academy:**

M. GHODBANE Younes, Dirigeant

Après avoir remercié les représentants des 2 clubs pour leur présence à cette réunion,

Après avoir pris connaissance des arguments de chacun des dirigeants présents,

Considérant que les responsables des deux clubs ont échangé sur un éventuel dispositif sécuritaire, avant la réunion de ce jour,

Considérant que les clubs ont demandé un report de la rencontre susnommée qui devait se dérouler le 14 avril dans un souci d'apaisement,

Considérant que le club de Noisiel s'est engagé à solliciter la Police Municipale lors de la rencontre susnommée,

Considérant que cette rencontre de ½ finale Futsal sera arbitrée par 2 arbitres officiels,

**Décide de confirmer la désignation de deux arbitres officiels à la charge des deux clubs.**

**Match n° 23769955 NOISIEL FUTSAL ACADEMY 1 – LES ETOILES DE MOUSSY 2 – FUTSAL D2 du 14/05/2022 à 20h00**

La commission,

Considérant que les clubs ont demandé un report de la rencontre susnommée qui devait se dérouler le 9 avril dans un souci d'apaisement,

Considérant qu'il y a lieu d'attendre le déroulement de la rencontre Noisiel Futsal Academy 1 – Les Etoiles de Moussy ½ Finale FUTSAL du 07/05/2022,

**Décide de mettre le dossier en attente.**

**Match n° 23670627 ST THIBAULT – CLAYE SOUILLY U18 D2 A du 10/04/2022 à 13h00**

Après consultation de la fiche de match à risque émise par le club de St Thibault en date du 06/04/2022,

Après un échange téléphonique avec M. OUIS, Président du club de St Thibault,

Considérant qu'il n'y a pas d'éléments probants précisant des différents entre les deux équipes,

Considérant qu'il n'y a pas d'historique disciplinaire entre les deux équipes,

**Décide de classer la demande.**

**Match n° 23703843 MEAUX ADOM – NANTEUIL VETERANS D4 A du 10/04/2022 à 09h30**

Après consultation de la fiche de match à risque émise par le club de Nanteuil en date du 29/03/2022,

Considérant qu'il n'y a pas d'éléments probants précisant des différents entre les deux équipes,

Considérant qu'il n'y a pas d'historique disciplinaire entre les deux équipes,

**Décide de classer la demande.**